

INFO-RPA

Volume 9 — 4 avril 2023

11 h

Procédure à suivre en cas de besoin d'assistance d'un professionnel de la santé

Nous souhaitons vous faire un rappel des orientations possibles lorsque vous avez un questionnement au niveau de l'état de santé d'un résident ou sur la marche à suivre en cas de malaise d'un résident.

Durant les heures ouvrables, soit du lundi au vendredi de 8 h à 16 h, vous pouvez contacter les services de l'accueil du CLSC de votre territoire en demandant l'accueil des soins infirmiers du soutien à domicile

Voici les coordonnées des points de service pour chaque secteur :

Jonquière :	418-695-2572
Chicoutimi :	418-543-2221
La Baie :	418 544-3381
Lac-St-Jean Est :	418 669-2000
Domaine-du-Roy :	418 275-8775
Maria-Chapdelaine:	418 276-1234

En dehors des heures ouvrables, soit entre 16 h et 8 h du matin les jours de semaine et les samedis et dimanche, vous devez contacter la ligne téléphonique du 811 pour obtenir le soutien d'un professionnel.

Les services offerts sont les suivants :

- **811, option 1 : Info-Santé pour des conseils en santé**
Une infirmière évalue l'état de santé et donne des recommandations pour des soins à la maison ou pour trouver le service qui répondra le mieux au besoin. Vous devez respecter les consignes transmises par le professionnel.
- **811, option 2 : Info-Social pour des conseils psychosociaux**
Un professionnel en intervention psychosociale offre des conseils pour un problème psychosocial ou en santé mentale.
- **811, option 3 : Guichet d'accès à la première ligne**
Cette ligne est réservée aux personnes sans médecin de famille. Des recommandations pour des soins à la maison et, au besoin, une orientation vers le professionnel de la santé le mieux adapté (pharmacien, infirmière, médecin, etc.) pourra être effectuée.